



Mairie
64, impasse de la mairie
74350 Villy-le-Pelloux
Tel : 04.50.46.86.42
mp.lafavergeres@villylepelloux.fr

ARRÊTÉ (2021-27) PORTANT RÉGLEMENTATION PROVISOIRE DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de VILLY-LE-PELLOUX,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de l'entreprise SALENDRE RESEAUX sise à VALSERHONNE (Ain)

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer la circulation sur la route des Charres pour permettre la maintenance d'une ligne haute tension par un engin nacelle sur accotement.

ARRETE

Article 1 : Du 16 au 18 juin 2021, la circulation de tous les véhicules sur la route des Charres sera réglementée.

Article 2 : Au niveau du chantier, la Circulation des véhicules se fera sur demi-chaussée avec un alternat par panneaux B15/C18. La vitesse des véhicules sera limitée à 30 Km/h, le dépassement et le stationnement seront interdits.

Article 3 : La mise en place des signalisations nécessaires et la sécurité au niveau du chantier seront assurées par l'entreprise assurant les travaux.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la brigade de gendarmerie de Groisy, au centre de secours de Cruseilles et à la société SALENDRE RESEAUX.

Fait à Villy-le-Pelloux,

Le Maire,

Boettner Charlotte

